

LE MOT DU MAIRE

Ce maudit virus est toujours là et nous impose un nouveau confinement certes moins contraignant que le premier mais tout aussi pesant.

Nos petits commerces de proximité, qu'ils soient essentiels ou non, souffrent énormément. Nous leur exprimons toute notre solidarité et les soutenons du mieux que nous pouvons. Mais c'est également toute une population qui est fragilisée économiquement.

Le conseil municipal avait décidé en juillet de maintenir les taxes locales au même taux que le précédent.

Pour la même raison, il a décidé à l'unanimité le 3 novembre 2020 de ne pas augmenter cette année le prix de l'eau. Nos aînés et/ou les personnes vulnérables sont particulièrement exposés à la covid-19 et aux effets du confinement. Aussi, l'ensemble du conseil municipal et les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont mobilisés pour les rencontrer, les rassurer et les aider à mieux surmonter cette épreuve. La solidarité est essentielle, nous n'avons pas le droit d'oublier quelqu'un en route.

Les réseaux sociaux ne remplacent pas le contact humain mais y participent. Notre prochain site internet n'est pas encore opérationnel, mais je vous invite à consulter notre page Facebook « Mairie de Lablachère 07230 ». C'est un formidable outil de communication et d'informations municipales, détaché de toute ambitions partisanes ou polémiques, uniquement dédié à vous renseigner et vous aider. N'hésitez pas à le consulter.

Enfin, je donne rendez-vous mi-décembre aux « Sages » de plus de 80 ans pour la traditionnelle distribution des colis de Noël.

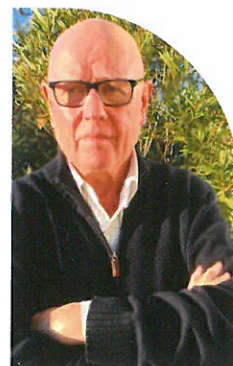
On entrevoit le « bout du tunnel » paraît-il. Je l'espère de tout cœur. En attendant restez prudents et patients afin de passer des fêtes de fin d'année en famille ou entre amis le plus sereinement possible.

Au nom de tout le conseil municipal et du CCAS je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Les épreuves de l'existence égratignent notre bonheur mais cette fin d'année nous amène aussi des raisons d'espérer que tout peut recommencer comme avant.

Que l'année 2021 vous apporte ce qu'il y a de meilleur ainsi qu'à vos familles et vos proches.

A bientôt



Jean-Pierre LAPORTE



Un peu de chaleur et d'optimisme en cette période de tourmente

Ce moment tant attendu et apprécié des petits comme des grands est arrivé : Les illuminations de Noël scintilleront bientôt dans les rues de Lablachère. Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, les colis de Noël pour nos aînés de plus de quatre-vingts ans sont prêts. Les élus du conseil municipal et du centre communal d'aide sociale se feront un plaisir de vous les distribuer et vous souhaiter par la même occasion de très bonnes fêtes de fin d'année.

IMPORTANCE DU TRI SELECTIF



Après avoir pris la compétence « collecte du tri sélectif » en 2020, la Communauté de Communes Beaume-Drobie a demandé à l'ensemble de ses communes adhérentes, la mise en place d'un nouveau schéma de collecte. Cela s'est traduit sur notre commune par la suppression des points de ramassage sur lesquels les bacs jaunes étaient absents et où le passage du nouveau camion à fort gabarit devenait difficile. Nous avons fait remarquer à la CDC un manque de communication vers les usagers. Elle a promis d'y remédier rapidement.

Ces suppressions ne devaient occasionner que peu de gêne, puisqu'il fallait se déplacer sur d'autres points de collecte pour le « tri sélectif ». Nous avons noté cependant quelques soucis avec des personnes très âgées ayant du mal à se déplacer. Certaines solutions sont à trouver avec les aides à domicile et les associations de type ADMR. Pour les situations plus complexes une réflexion est engagée : service civique, entraide de voisinage, mairie, ...

Le problème majeur de nos déchets ménagers reste bien évidemment leur traitement : celui-ci représente les 2/3 de notre facture et il est nécessaire pour l'environnement de les trier, l'enfouissement ne devant plus être la règle. Les prévisions restent très pessimistes en raison des investissements engagés (quai de transfert, centre de tri à Lavilledieu, ...), de la fermeture du site d'enfouissement de Gros-pierres, de la TGAP (Taxe Générale pour Activités Polluantes) et d'une éventuelle augmentation. Pour éviter une évolution encore plus significative, il faut mieux trier ses déchets. Aujourd'hui, si le bac est non conforme, il sera totalement enfoui : pas de recettes de produits recyclables et un coût supplémentaire. Pour rappel, dans le coût du traitement est inclus le fonctionnement des déchetteries (une déchetterie ouverte tout le jour coûte cher). Nous avons également demandé au SICTOBA de communiquer de façon claire sur le nouveau schéma de traitement et les coûts supplémentaires engendrés.



Après 7 jours de fonctionnement avec une poubelle double compartiment + un espace de stockage pour le verre et les gros déchets « tri sélectif » et bien sûr un composteur pour les déchets organiques. Le résultat est clair : le sac vert ce sont les déchets ménagers c'est-à-dire presque rien... Il faut cependant impérativement un sac transparent pour le petit « tri sélectif » car sale. Un autre type de sac serait systématiquement refusé car les agents ne verraient pas ce qu'il y a dedans et ne l'ouvriraient pas. Un doute pour le tri ? Allez sur le site www.consignesdetri.fr. Une application pour le téléphone est téléchargeable...

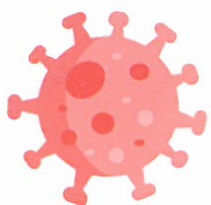
Adresser-vous directement au SICTOBA ou au service des ordures ménagères de la CDC Beaume-Drobie. Yannick MARCHAL, référent pour la commune, peut aussi vous renseigner (message à laisser au secrétariat de la mairie pour être contacté ou email à : marchal.yannick@lablachère.fr) Enfin, les incivilités de plus en plus fréquentes, dénaturent notre beau paysage et coûtent cher...

POINT SUR L'ECOLE



Votre enfant est en âge d'être scolarisé à la prochaine rentrée. N'hésitez pas à l'inscrire dès Janvier 2021. C'est important au regard des effectifs qui doivent être communiqués dès le printemps à l'académie et dont dépendra le nombre de postes affectés à l'école de Lablachère."

POINT SUR LE COVID



Depuis septembre nous observons la montée de la deuxième vague épidémique, (des médecins hospitaliers de la région Rhône-Alpes ont parlé de tsunami). Il semble que le pic épidémique est maintenant derrière nous, et c'est tant mieux, les hôpitaux sont saturés et les équipes soignantes épuisées.

Dans notre commune, 200 personnes ont plus de 80 ans, combien d'entre nous ont des pathologies à risque cardiovasculaire, un diabète plus ou moins équilibré, un cancer en traitement, une maladie neurologique, un problème pulmonaire, une maladie auto-immune...

Nous connaissons tous un ami, un voisin ou quelqu'un de notre famille dans cette situation. Pour permettre à nos proches de sortir de cette épidémie en bonne santé soyons solidaire, respectons les plus fragiles d'entre nous. La chaîne de solidarité qui unie les plus âgés aux plus jeunes ne doit pas être rompue.

Mieux vaut prévenir que guérir : la prévention est la première étape dans la lutte contre une maladie infectieuse, contagieuse, parfois mortelle ou invalidante. Ce Corona virus n'est pas dangereux pour la majorité d'entre nous, mais nous pouvons tous être les contaminants de personnes fragiles. Par respect pour les plus à risque d'entre nous, est-il si difficile d'observer les mesures barrières ?

COMPLEXE AQUATIQUE LA PERLE D'EAU



Le centre aquatique créé en 2009 a une vocation scolaire et accueille chaque année les élèves des 34 écoles publiques et privées du territoire et des collèges de l'Ardèche Méridionale. Elle reçoit également 100 000 visiteurs par an, locaux et vacanciers.

La situation financière du complexe aquatique étant déjà fragilisée par un déficit historique, les pertes de recette causées par la fermeture de mars à juin due à la Covid, sont venues alourdir celui-ci, malgré une belle fréquentation sur janvier et février.

Lors du déconfinement au mois de juin la reprise des activités laissait croire à un nouveau départ.

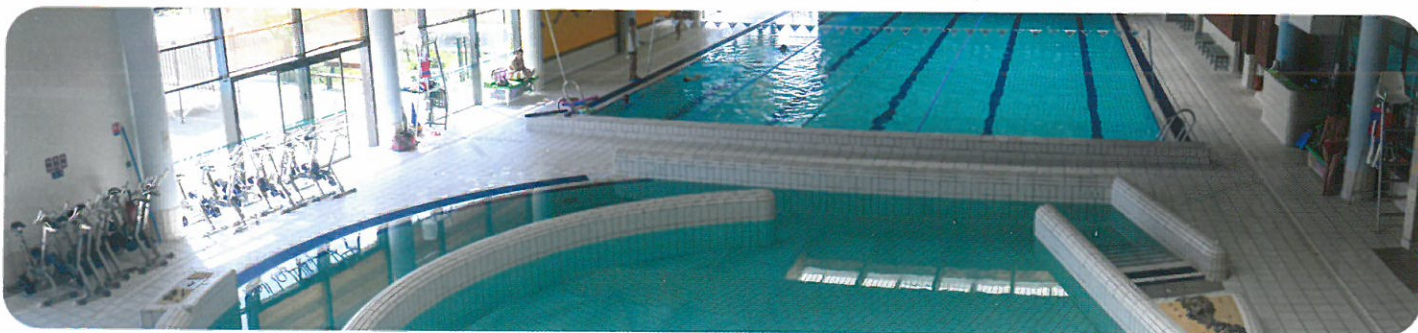
Les mois de septembre et octobre étaient prometteurs. Mais le second confinement vient perturber l'espoir de retrouver une activité pérenne. De par sa vocation scolaire le complexe répond aux besoins de l'apprentissage du savoir nager, inscrit dans les projets de l'éducation nationale.

La Perle d'Eau a continué l'accueil des écoles et collèges dans le respect du protocole sanitaire mis en place. La gestion a été difficile en raison des annulations des écoles, de l'insécurité du personnel face au jeune public, du coût des charges (eau, électricité, bois de chauffage) ne faisant qu'alourdir les pertes d'argent.

La décision de fermeture fût prise le 10 novembre et ce jusqu'au 3 janvier inclus. Elle pourra évoluer en fonction des nouvelles mesures prises par le gouvernement.

L'année 2020 restera une année très particulière pour tous. Il s'agit de continuer à faire vivre et faire évoluer ce beau complexe aquatique qu'est La Perle D'eau. Pour cela les élus du SMAM ont sollicité l'aide des quatre CDC et des élus en place afin d'optimiser et trouver des solutions pour assurer la continuité de ce service public et des emplois. A la sortie de cette crise sanitaire, le complexe sera prêt à vous accueillir avec tous ses espaces dédiés à la détente.

Toute l'équipe de la perle d'eau est impatiente de vous revoir pour vous proposer des idées nouvelles.



AVANCEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE

Le syndicat mixte ADN (Ardèche-Drôme-Numérique) travaille actuellement à déployer la fibre sur la commune.



La zone est actuellement en phase d'étude : les chambres et fourreaux sous terrain sont aiguillés, les poteaux sont relevés et leur tenue à la charge est calculée.

Un état des lieux des infrastructures existantes est donc établi. Des besoins en travaux de génie civil et remplacement de poteaux en sont déduits.



Une phase de travaux va suivre, elle commencera courant deuxième trimestre 2021. Elle se manifestera par différents points :

- Travaux de génie civils sur les voies pour la mise en place de nouvelles infrastructures ou la réparation de celles inutilisables.
- Remplacement ou doublage de poteaux existants voire pose de nouveaux poteaux dans les cas les plus critiques.

S'ensuivra une étape de déploiement (tirage des câbles et raccordement des boîtiers). Les opérateurs s'installeront ensuite dans le local technique (situé sur le parking au 199 Route de Planzolles) et activeront leurs offres de façon à vous permettre d'y souscrire. En l'état des choses, la fibre sera accessible fin 2021.

• Le processus de déploiement peut nécessiter des interventions en domaine privé, pose de boîtiers en façade, implantation ou changement de poteaux, passage de câbles au-dessus de parcelles, accès pour pose de câble... Dès qu'un domaine privé sera impacté par le passage d'un câble, un processus de conventionnement sera mis en place par ADN.

Il faut être conscient qu'un refus peut impacter toutes les habitations qui suivent dans le déploiement de la fibre. De même des élagages en parcelles privées pourront être nécessaires et certains propriétaires pourront être sollicités pour ce type d'action afin de permettre le passage de la fibre.



Attention aux démarchages frauduleux liés au déploiement de la fibre optique.

A noter que dans le cadre du déploiement du réseau public de fibre optique ADN, la commune et les administrés seront informés des démarches à accomplir pour raccorder leur logement.

Pour rappel, pour l'instant ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires à un tiers par téléphone et n'acceptez aucune installation de logiciel dont vous ne connaissez pas la provenance.

Si besoin de renseignement, contacter en mairie l'adjointe Martine CARRIER, référente du dossier.

AIRE DE COVOITURAGE



Le covoiturage est une offre complémentaire et efficace à nos déplacements. Il limite la saturation des routes, réduit le budget transport, contribue à diminuer l'émission de gaz nocifs à effet de serre et protège l'environnement.

La commune de Lablachère répond à ce besoin en aménageant un espace sécurisé de 24 places (dont une pour les personnes à mobilité réduite), situé au giratoire du centre aquatique « La Perle d'Eau », et opérationnel début 2021.

Financée également grâce aux subventions du Conseil Départemental, cette aire sera mise en œuvre par le service des routes du département mais aussi par les employés communaux. Ceux-ci seront chargés de la mise en place des équipements, notamment un abri mixte (à usage des usagers et des deux-roues) et de la plantation des arbres, arbustes et végétaux.

Une conception écologique et harmonieuse sera privilégiée et participera à la promotion des ouvrages végétalisés d'infiltration d'eaux pluviales.

Enfin, la municipalité a fait appel à cette occasion à une large participation des citoyens de Lablachère en sollicitant leurs idées et leurs suggestions.